

GUIDE D'ACCUEIL POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Cerdanyola del Vallès



Ajuntament de
Cerdanyola del Vallès



Cerdanyola
Ciutat del
coneixement



TABLE DES MATIÈRES

Formalités et procédures municipales	4
Inscription	5
Prise en charge et accompagnement des nouveaux arrivants	6
Action sociale	9
Santé	10
Promotion de la santé	11
Égalité et féminisme	12
Jeunesse	13
Personnes âgées	14
Logement	15
Éducation	16
Travail	18
Médiation citoyenne	20
Culture	20
Sports	22
Service consommateurs	23
Transport	24
Numéros de téléphone utiles	25
Canaux d'information et de communication	26



FORMALITÉS ET PROCÉDURES MUNICIPALES

Le Bureau d'Attention au Citoyen (OAC) fournit toutes les informations concernant l'administration municipale et le traitement des démarches municipales. Tous les services en présentiel sont sur rendez-vous, qui peut être demandé via le site Web ou en appelant le numéro de téléphone général de la mairie 93 580 88 88.

Où s'adresser

OAC Bureau d'attention aux citoyens du CAO (mairie)

Passatge Ajuntament, s/n

93 580 88 88

oac@cerdanyola.cat

<http://www.cerdanyola.cat/oac>

Du lundi au vendredi de 8h30 à 14h30

Mardi et jeudi également de 15h00 à 18h00

OAC Bureau d'attention aux citoyens (Can Serraparera)

Avinguda Roma, s/n

Lundi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 14h30

OAC Bureau d'attention aux citoyens (PEM Guiera)

Avinguda Guiera, 6

Mardi et jeudi,

de 8h30 à 14h30



INSCRIPTION

La première étape pour les nouveaux arrivants est de demander leur inscription au registre municipal des habitants. L'inscription détermine que la personne est considérée comme un résident de cette ville.

Qu'est-ce que l'inscription ?

L'inscription est une démarche essentielle car elle donne accès à certains droits et parce qu'elle est une condition indispensable pour effectuer de nombreuses autres démarches et accéder au reste des services municipaux. Les personnes ayant la nationalité de pays non membres de l'Union européenne sans autorisation de séjour permanent doivent demander le renouvellement de l'inscription au registre tous les deux ans. En cas de non-renouvellement, l'inscription au registre municipal est automatiquement annulée parce qu'elle a expiré.

Qui peut le demander ?

Toutes les personnes résidant dans la commune, quelle que soit leur situation administrative, peuvent être inscrites.



Quelles sont les pièces justificatives à fournir?

- Carte d'identité personnelle : DNI, passeport, NIE, carte d'identité d'étranger... Dans le cas des demandeurs d'asile qui n'ont pas de passeport, ils peuvent présenter le document provisoire de demandeur d'asile.
- L'original du livret de famille pour les mineurs. Le cas échéant, l'original de la carte d'identité nationale, du passeport ou du NIE et l'accréditation de la personne majeure représentée légalement et de celle qui effectue les démarches.
- Original des pièces justificatives du droit d'occupation du logement. Habituellement, acte de propriété ou contrat de location en vigueur. Si le bail n'est pas expressément en vigueur (par exemple, il a été expressément prorogé mais il n'y a pas de preuve écrite de cette prorogation), l'original ou l'accréditation bancaire du dernier reçu de location doit également être fourni.

Où s'adresser

Bureau d'attention aux citoyens de Cerdanyola del Vallès

(voir la section précédente).

PRISE EN CHARGE ET ACCOMPAGNEMENT DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Dans le cadre du Programme municipal d'immigration, des informations, un soutien et un accompagnement sont fournis tant aux personnes nouvellement arrivées et/ou en situation irrégulière qu'aux personnes établies dans la municipalité et/ou en situation régulière.

Le programme comprend les services suivants :

- Service de premier accueil
- Service d'information et de conseil juridique sur les questions d'immigration et de mobilité internationale
- Service de traitement des rapports sur les étrangers

Service de premier accueil

Le service de premier accueil est un ensemble d'actions et de ressources qui répondent aux besoins initiaux de formation et d'information des utilisateurs potentiels. Il comprend l'accompagnement, la formation et la certification de connaissances minimales pour faciliter la vie et le travail en Catalogne.

La formation comprend les modules suivants :

MODULE A

Langue catalane

(90 h)

Langue espagnole

(90 h)

MODULE B

Compétences
nécessaires au
travail

(15 h)

MODULE C

Connaissances
de la société
catalane
(15 h)



Obtention du certificat de premier accueil

Le certificat d'accueil est un document ayant force juridique et valeur probante qui sera utile dans les procédures d'immigration (enracinement social, modification et/ou renouvellement de permis de séjour) ou d'acquisition de la nationalité, entre autres.



Service d'information et traitement des rapports sur les étrangères

Ce service fournit des informations et gère le traitement des rapports d'immigration relatifs aux permis de séjour et au regroupement familial.

Où s'adresser

Programme municipal d'immigration

Secteur social

Avinguda Espanya, 6 C, bajos

93 580 88 88 (ext. 3733-3347)

<http://www.cerdanyola.cat/accio-social>

Service d'information et de conseil juridiques sur les étrangers et la mobilité internationale (SAJEM)

Une équipe de spécialistes du droit des étrangers fournit des informations et des conseils sur diverses procédures juridiques telles que le regroupement familial, le permis de travail, l'acquisition de la nationalité et le traitement des cartes de séjour, entre autres.

Demander un rendez-vous

93 481 27 20

cite@ccoo.cat

Vous devez indiquer vos coordonnées personnelles ainsi que votre numéro de téléphone.

ACTION SOCIALE

Les services sociaux sont offerts à l'ensemble de la population et s'adressent aux personnes qui ont besoin d'un soutien pour faire face ou prévenir des situations de besoins personnels fondamentaux, de manque de cohésion sociale ou familiale ou d'inégalité. Une équipe de professionnels fournit des informations, des évaluations, des diagnostics, des conseils, un soutien, des interventions et des conseils individuels, familiaux ou communautaires. Le service comprend les programmes suivants:

- Programme de première attention
- Programme en faveur des enfants et de la famille
- Programme pour les personnes âgées
- Programme pour les jeunes et les adultes

Où s'adresser

Secteur social

Avinguda Espanya, 6 C, bajos

93 566 60 53

promociosocial@cerdanyola.cat

<http://www.cerdanyola.cat/accio-social>



SOINS DE SANTÉ

Soins de santé publique

En Catalogne, toute personne, quelle que soit sa situation juridique et son inscription, a le droit d'être soignée aux urgences en cas de maladie ou d'accident grave jusqu'à sa sortie.

La carte de santé individuelle (TIS) est demandée au Centre de soins primaires (CAP). Cette carte vous identifie et vous accrédite en tant que personne utilisatrice du système de santé publique de Catalogne. La première est gratuite et facilite l'accès aux centres du réseau de santé publique. Elle doit également se présenter en pharmacie pour obtenir les médicaments financés par le service de santé catalan.

Le Centre de soins primaires (CAP) est le premier endroit où aller s'il y a un problème de santé ou si l'on veut prévenir une maladie. Il offre une assistance sanitaire et sociale, des services de promotion de la santé, des soins préventifs, curatifs et de réadaptation. Chacun se voit attribuer un CAP ainsi que des professionnels médicaux et soignants référents.

Consultez ici le CAP de référence



Pour recevoir des soins médicaux, il faut prendre rendez-vous:

- Par téléphone, en appelant le Centre de soins primaires de référence
- Sur Internet, sur le site <https://catsalut.gencat.cat> ou sur l'application La Meva Salut

Urgences

En cas de problème de santé imprévu, le centre suivant est ouvert 24 heures sur 24 tout au long de l'année :

- **Centre des Urgences de Soins Primaires Cerdanyola-Ripollet**
CalleTarragona, s/n, esquina con la carretera de Barcelona (Ripollet)

Téléphone 112

Assistance téléphonique destinée à répondre aux situations d'urgence nécessitant l'intervention immédiate des professionnels de la santé, mais aussi des pompiers et de la police.

Téléphone 061 Santé Répond

Assistance téléphonique destinée à répondre à des questions, des consultations ou des problèmes de santé non urgents.

PROMOTION DE LA SANTÉ

Le Service municipal de promotion de la santé mène des actions visant à promouvoir la santé individuelle et collective. Il vise principalement à améliorer la santé de la population en encourageant des modes de vie sains, un vieillissement en bonne santé et un environnement sain. Il travaille en particulier dans le domaine de l'éducation.

Promotion de la santé dispose d'un **service de conseil en matière de drogues et autres comportements à risque** et offre aux citoyens la possibilité de contacter un professionnel qui appréciera la consultation effectuée. Destiné à :

- Population en général désireuse d'obtenir des informations sur les drogues.
- Les familles qui ont besoin d'informations préventives sur les drogues, les écrans et autres addictions.
- Les personnes et/ou les familles qui souhaitent être consultées au sujet de la consommation problématique et qui ont besoin de conseils ou d'informations sur les options de traitement.
- Professionnels exerçant des tâches éducatives, en particulier en contact avec des jeunes ou des adultes.

Où s'adresser

Secteur social

Avinguda Espanya, 6 C, bajos
93 566 60 53 / 93 580 88 88 (ext. 3732)
<http://www.cerdanyola.cat/accio-social>

/salut

NOPE 1 060104 01 3

TARGETA SANITARIA

NIVELL DE COBERTURA ASSISTENCIAL

ÉGALITÉ ET FÉMINISME

Service d'information et de prise en charge des femmes (SIAD)

Le SIAD fournit des informations et des soins aux femmes de la ville et sert également de point de rencontre pour les femmes, d'espace de formation, de sensibilisation et de centre de documentation.

Plus précisément, il offre les services suivants:

- Service d'information et d'accueil des femmes
- Service de consultation pour les femmes
- Service de soutien psychologique aux femmes victimes de violence sexiste
- Service de conseil et de suivi juridique pour les femmes
- Service de soins pour les filles et les fils

Service consultatif intégré (SAI)

Ce service offre un accompagnement et des soins de proximité aux personnes LGTBIQ+ (lesbiennes, gays, trans*, bisexuelles, intersexuées, queers et autres) qui subissent ou risquent de subir toute forme de discrimination et/ou de violence LGTBIQ+ phobique

Il répond également à des demandes de renseignements sur des questions liées à la diversité sexuelle et à l'égalité des sexes. Le service s'adresse à la fois aux personnes du collectif LGTBIQ+ et aux membres de la famille, aux amis et/ou aux professionnels ayant un lien.

Où s'adresser

Centro de Información, Atención y Recursos para Mujeres (CIARD), La Caseta

Carrer Belles Arts, 19

93 592 16 47

dones@cerdanyola.cat (SIAD)

lgtbiq@cerdanyola.cat (SAI)

<http://www.cerdanyola.cat/accio-social>

JEUNESSE

Le Programme municipal pour la jeunesse se présente comme un service intégral, destiné aux jeunes jusqu'à 29 ans, qui renforce **l'accompagnement éducatif**, toujours en considérant les jeunes comme les protagonistes au moment de définir leur projet de vie.

Il fournit des orientations, des informations et des conseils, entre autres, en matière de formation, de mobilité, de développement personnel, professionnel et social.

Il met en œuvre les programmes et actions suivants:

- Espace Jeunes (12-17 ans)
- Projet +17
- Orientation et accompagnement académique et/ou professionnel
- Modules d'essai et d'édition
- Affectation des matériaux et des espaces
- Soutien aux initiatives des jeunes
- Été Jeune 12-16 ans
- Programme Écouter les jeunes

Lors de la première visite, il est préférable de prendre rendez-vous afin d'être accueilli et expliqué en détail sur les activités qui se déroulent dans le centre et son fonctionnement.

Où s'adresser

Centre jeunesse Altimira

Passeig del Pont, 45

693 80 30 54

joventut@cerdanyola.cat

Du lundi au jeudi de 10h à 14h30 et de 16h à 21h

Vendredi de 17h à 20h

<http://www.cerdanyola.cat/joventut>



PERSONNES ÂGÉES

Le Service des personnes âgées élabore et met en œuvre les politiques municipales visant à promouvoir le vieillissement actif en répondant aux besoins des personnes âgées et en facilitant leur participation et leur engagement social pour une vie plus autonome et de meilleure qualité.

Qu'offre-t-il ?

- Programme de dynamisation et de promotion du vieillissement actif par des actions de formation, culturelles et sportives
- Activités de promotion de la participation et de l'associationnisme
- Coordination et soutien du réseau associatif de la ville
- Programme Vivre et vivre ensemble
- Conseils et orientations sur le vieillissement actif;
- Campagnes de communication, de promotion et de sensibilisation;

Où s'adresser

Aux personnes de plus de 60 ans de Cerdanyola del Vallès.

Secteur social

Àrea Social

Avinguda Espanya, 6 C, baixos

93 580 88 88 (ext. 2141) o 603 620 214

promociosocial@cerdanyola.cat

<http://www.cerdanyola.cat/accio-social>



LOGEMENT

L'Office local du logement de Cerdanyola fournit des informations et des conseils, entre autres, sur les questions liées aux aides au logement, au logement subventionné, à la location sociale ou abordable par le biais du programme de médiation locative sociale et du logement social d'urgence.

Qu'offre-t-il ?

- Inscription au registre des demandeurs de logements subventionnés et à la bourse des loyers sociaux
- Traitement de l'aide au loyer pour les personnes titulaires d'un contrat de location d'un logement ou d'une chambre
- Traitement des aides pour le paiement des dettes ponctuelles de loyer et de crédit hypothécaire.
- Aides complémentaires au paiement du loyer pour les personnes en situation d'expulsion ou les femmes en situation de violence sexiste

Où s'adresser

Bureau local du logement de Cerdanyola

Carrer Fontetes, 3

93 580 88 88

697 85 29 81 (seulement WhatsApp)

De lunes a viernes, de 9 a 14 h

(sans rendez-vous)

info.habitatge@cerdanyola.cat

<http://www.cerdanyola.cat/habitatge>



ÉDUCATION

La scolarité est obligatoire de 6 à 16 ans, quelle que soit leur situation administrative, mais, bien qu'elle ne soit pas obligatoire, la scolarité commence à l'âge de 4 mois. La plupart des enfants sont scolarisés au plus tard à 3 ans.

Les établissements scolaires disposent d'une salle d'accueil pour les nouveaux arrivants. Il s'agit d'un espace où ils assistent une partie de leur horaire afin d'acquérir le niveau de compétence de la langue catalane qui leur permettra de suivre le rythme de la classe ordinaire.

Le **système éducatif** est divisé en plusieurs étapes :

- Éducation de la petite enfance, premier cycle. De 4 mois à 3 ans
- Éducation de la petite enfance, deuxième cycle. De 3 à 5 ans
- Éducation primaire. De 6 à 12 ans
- Enseignement Secondaire Obligatoire (ESO). De 12 à 16 ans
- Baccalauréat et cycles de formation professionnelle. À partir de 16 ans
- Cycles de formation de niveau supérieur ou études universitaires. 18 ans et plus

Cerdanyola compte 3 crèches publiques et 5 privées, 15 centres d'enseignement maternel et primaire, 9 centres d'enseignement secondaire, 1 centre proposant des cycles de formation de niveau intermédiaire, 2 centres proposant des cycles de formation de niveau supérieur avec l'Université autonome de Barcelone.

Cerdanyola dispose également de 5 établissements d'enseignement spécialisé.

Le **Bureau municipal de la scolarisation** centralise le processus de **préinscription et d'admission des élèves âgés de 3 à 16 ans**. Il s'agit d'un service municipal d'information, d'orientation et de conseil sur la scolarisation des établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, publics et concertés.

Où s'adresser

Bureau municipal de la scolarisation

Avinguda Espanya, 6 C baixos

93 580 88 88 (ext. 3710)

ome@cerdanyola.cat

<http://www.cerdanyola.cat/educacio>

Formation destinée aux adultes (à partir de 18 ans)

Cerdanyola dispose d'un centre de formation destiné aux adultes. Il propose les formations suivantes :

- Enseignements initiaux et formation de base:
 - Langue catalane
 - Langue espagnole
 - Formation instrumentale
 - Diplômé de l'enseignement secondaire pour adultes (GESO)
- Enseignements transprofessionnels:
 - Langue anglaise
 - Compétence numérique COMPETIC

Enseignement pour la préparation des examens d'entrée aux cycles de formation de niveau supérieur.

Où s'adresser

Centre de formation pour adultes L'Alzina

Carrer Romani, 5

93 586 44 59

cfa-alzina@xtec.cat

<https://agora.xtec.cat/cfa-alzina/>



TRAVAIL

En Catalogne, toutes les personnes âgées de 16 à 65 ans peuvent travailler. Les étrangers non communautaires ont besoin d'un permis de travail. Pour plus d'informations sur le permis de travail, veuillez contacter le Service d'information et de conseils juridiques sur les étrangers et la mobilité internationale (voir p. 8).

Une fois que vous avez obtenu le permis de travail, l'une des premières démarches que vous devez effectuer pour rechercher un emploi consiste à demander l'inscription en tant que demandeur d'emploi auprès du **Service d'occupation de la Catalogne (SOC-OTG)**.

Où s'adresser

Service d'occupation de Catalogne

Carrer Torres i Bages, 7

93 594 89 80 / 93 594 89 81 (offres)

93 594 89 83 (prestations)

93 594 89 82 (contrats)

Le **Service de promotion économique**, qui s'adresse également aux personnes titulaires d'un permis de travail, offre notamment des conseils, des informations et des conseils en matière de recherche d'emploi, de formation, d'épanouissement personnel et professionnel afin d'améliorer l'employabilité et l'accès au marché du travail.



Plus précisément, les services suivants sont offerts :

- Conseils et orientation en matière d'emploi
- Bourse de l'emploi (offres d'emploi)
- Cours de formation professionnelle
- Plans d'occupation
- Programmes d'accompagnement à l'insertion professionnelle (Espaces de recherche d'emploi, SOC-Orienta, Club de la Feina, etc...)
- Conseils en matière d'entrepreneuriat et d'entreprise

Où s'adresser

Service de promotion économique

Masia Can Serraperera

Avinguda Roma, s/n

93 594 70 50

canserra@cerdanyola.cat

<http://www.cerdanyola.cat/treball>



MÉDIATION CITOYENNE

Le **Service Municipal de Médiation Citoyenne** (SMMC) est un espace municipal où, de manière neutre et confidentielle, on facilite au citoyen la gestion et la résolution des conflits et/ou des malentendus (bruits, animaux domestiques, travaux, nettoyage...). Ce recours municipal est gratuit, volontaire, confidentiel, rapide et souple et fonctionne dans le respect et la dignité des personnes.

Toute personne inscrite à Cerdanyola peut y assister, qu'il s'agisse d'un individu, d'une entité ou d'une personne morale.

Pour demander le service, il faut présenter une demande au Registre général de la mairie, en personne au Bureau d'Attention aux Citoyens (OAC) ou par télématique.

Où s'adresser

Service municipal de médiation

93 580 88 88 (ext. 3855)

670 32 61 46

<https://www.cerdanyola.cat/accio-social/servei-municipal-de-mediacio-ciudadana>

CULTURE

Le Service culture a pour objectif de créer un environnement culturel large, diversifié et de qualité qui favorise la connaissance, l'intérêt et la participation de tous les citoyens et citoyennes à toutes sortes d'initiatives de nature artistique, festive, associative, culturelle, civique et ludique qui peuvent être générées, contribuant ainsi au développement des personnes et de la collectivité sociale de la ville.

Dans le même temps, promouvoir et gérer un réseau d'équipements, d'installations et de locaux à usage culturel et civique afin d'intégrer les différentes activités, projets et programmes culturels générés par la dynamique de la ville.

Où s'adresser

Service culture

Ateneu de Cerdanyola

Carrer Indústria, 38 – 40

93 591 41 33

<http://www.cerdanyola.cat/cultura>

<https://www.cerdanyola.cat/cultura/equipaments>

Équipements culturels

Bibliothèque centrale

Plaça Enric Granados, 1

93 580 76 02

<https://www.bibliotecacerdanyola.cat/>

Musée et village ibérique de Ca n'Oliver

Carrer València, 19

93 580 45 00

<https://www.museucanoliver.cat/>

Musée d'art de Cerdanyola

Carrer Sant Martí, 88 – Passatge Llorer, 11

93 591 41 30

<https://macerdanyola.wixsite.com/museuartcerdanyola->

Culture vivante

Edifici L'Àgora

Plaça Cívica – UAB

<https://www.uab.cat/web/viure-el-campus/cultura-en-viu-1345780447256.html>

cultura.enviu@uab.cat

Can Coll Centre d'éducation à l'environnement

Ctra. de Barcelona a Horta, km 2

93 692 03 96

<http://www.parccollserola.net>

Service local catalan

Plaça Sant Ramon, 23-24

93 580 27 51

<https://www.cpnl.cat/xarxa/cnlvallesoccidental3/agenda/>



SPORTS

Le service des sports offre des services de participation et de sport afin d'améliorer la qualité de vie des habitants de Cerdanyola et de promouvoir le développement des capacités globales. Il organise notamment les jeux sportifs scolaires et diverses courses populaires. Il est responsable de la gestion des installations sportives et entretient des programmes de collaboration avec les organisations sportives de la ville.

Les personnes inscrites dans la municipalité peuvent bénéficier d'abonnements et de tarifs réduits. Les informations sont disponibles dans les installations municipales elles-mêmes.

Où s'adresser

Service des sports

Avinguda Guiera, 6-8, 1^a planta
esports@cerdanyola.cat
<http://www.cerdanyola.cat/esports>

Équipements sportifs

Complexe sportif municipal de Can Xarau

Carrer Camèlies, s/n
93 691 77 04/05
canxarau@cerdanyola.cat
<http://www.cerdanyola.cat/esports/can-xarau>

Parc Sportif Municipal Guiera

Avinguda Guiera, 6-8
93 586 36 36
pemguiera@llogestio.cat
<http://www.guiera.cerdanyola.cat>

Piscines d'été

Bosc tancat

Carrer Riu Sec, s/n
635 17 99 56
<https://bosctancat.es/>



Piscine municipale Les Fontetes (Turonet)

Carrer Pizarro, s/n

685 56 63 27

cerdanyolaelturonet@gmail.com

<https://www.piscinesestiu.cat/elturonet/>

Piscine Montflorit

Carrer Mare de Déu dels Dolors, 19

684 39 89 58/ 93 691 52 62

piscina@montflorit.cat

<https://www.restaurantmontflorit.com/>

SERVICE CONSOMMATEURS

L'Office Municipal d'Information aux Consommateurs (OMIC) fournit des informations et des conseils en matière de consommation.

Ses actions se concrétisent par :

- Informer, conseiller et orienter les personnes concernées sur l'exercice de leurs droits en matière de consommation.
- Recevoir et traiter les plaintes et les réclamations relatives à la consommation.
- Mener des actions d'information en matière de consommation.

Où s'adresser

Bureau municipal d'information aux consommateurs

Passatge Ajuntament, s/n

93 580 88 88

omic@cerdanyola.cat

<http://www.cerdanyola.cat/omic>

TRANSPORT PUBLIC

La ville dispose d'un vaste réseau de transports publics, urbains et interurbains.

Autobus

- 4 lignes urbaines
- 8 lignes interurbaines reliant Cerdanyola à Montcada, Sant Cugat, Barcelone, Ripollet, Badia et Rubí.
- 3 lignes de nuit reliant Cerdanyola à Barcelone, Sant Cugat et Sabadell.

Consultez les horaires sur <https://rodalies.gencat.cat>

Consulta los horarios en www.moventis.es y en www.font.es

Trains de banlieue Renfe

- 3 lignes de service Moyenne Distance qui font partie du réseau de Cercanías de Barcelona (R4, R7 et R8).

Consultez les horaires sur <https://rodalies.gencat.cat>

Chemin de fer de la Generalitat de Catalunya

4 lignes qui relient la gare de l'Université Autonome de Barcelone à Barcelone, Sabadell, Sant Cugat et Terrassa.

Consultez les horaires sur www.fgc.cat

Taxis

Association Radio Taxi Métropolitain Vallès Ouest

93 580 27 27 - 93 692 40 16

Stations

- Carrer Artesans, 2 env. (C/ Boters) HÔTEL PARC DEL VALLÈS / CIMETIÈRE
- Avinguda Primavera, 3 env. (C/ Sta. Teresa) GARE RENFE

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

Urgences

Urgences : 112

Urgences médicales : 061

Services de sécurité

Mossos d'Esquadra

Avinguda Parc Tecnològic, 12

93 592 47 00

Police locale

Plaça Sant Medir, s/n

93 691 20 00

Police nationale

Carrer Mare de Déu de les Feixes, 4

93 691 18 54

Pompiers

Parc de pompiers

Avinguda Serragalliners, 08193

935 82 03 43

Informations pratiques de la Generalitat de Catalunya

012

<https://web.gencat.cat>

Délégation du gouvernement en Catalogne

Carrer Mallorca, 278

93 520 90 00

informacion.catalunya@correo.gob.es

Ligne téléphonique contre la violence sexiste

900 900 12



CANAUX D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Site internet municipal

<https://www.cerdanyola.cat/>

Agenda de la ville

Consulter le site <https://www.cerdanyola.cat/agenda>

Il y a aussi la possibilité de s'inscrire à la newsletter agenda

<https://www.cerdanyola.cat/subscripcio-newsletter>

Chaîne d'information municipale du Conseil Municipal de la Mairie

607 300 550, envoyer un SMS avec le mot "ALTA"

Réseaux sociaux municipaux

Facebook

<https://www.facebook.com/ajuntament.cerdanyoladelvalles>

Instagram

https://www.instagram.com/ajuntament_cerdanyola/

X (Twitter)

<https://x.com/Cerdanyola>

Médias municipaux

Portail Multimédia Cerdanyola.info

<https://www.cerdanyola.info/>

Cerdanyola Ràdio (station municipale 105.3 FM)

<https://www.cerdanyola.info/cerdanyola-radio>



AJUNTAMENT DE Cerdanyola



Plaça Francesc Layret, s/n, 08290 Cerdanyola del Vallès
Tel. 935 808 888 • oac@cerdanyola.cat • www.cerdanyola.cat